

Le Dr Henri Joliat et le mouvement séparatiste de 1917 à 1919

Autor(en): **Jacquat, Marcel-S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **85 (1982)**

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549969>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Dr Henri Joliat et le mouvement séparatiste de 1917-1919

par Marcel-S. Jacquat

Grâce aux ouvrages de MM. L. Montavon¹, B. Girard² et Bernard Prongué³, les Jurassiens ont gardé le souvenir d'une première tentative séparatiste au début de ce siècle. Il est regrettable qu'aucun historien n'ait consacré une étude plus exhaustive à ces moments exaltants de notre passé récent. Ça et là, on retrouve, dans les collections privées, les traces de l'activité du « Comité séparatiste du Jura », sous forme d'une brochure, d'une médaille en bronze (ill. N° 1) ou, très rarement, d'un fort beau vitrail (ill. N° 2). Entouré des armoiries des districts du Jura, l'emblème créé par Grellet en 1913 en constitue la pièce centrale. Ce premier drapeau jurassien était une combinaison des armes de l'ancien Evêché de Bâle et de celles de la République rauracienne. Dans le faisceau de lecteur figure la devise « Vivre libres ou mourir ».

C'est dans la campagne de presse de Léon Froidevaux du *Petit Jurassien* de Moutier, qu'il faut voir le départ du mouvement, bien que celui-ci n'ait été structuré qu'à partir du 2 septembre 1917 (Montavon, op. cit., p. 74).

Dès 1913, en effet, Léon Froidevaux trempait sa plume dans le vitriol dès qu'il s'agissait de la défense de l'ancien Evêché de Bâle. La germanisation (affaire d'Elay en 1913), l'attitude pour le moins curieuse des autorités militaires fédérales dans le Jura, l'emprisonnement de Léon Froidevaux, etc., furent autant d'éléments favorables à une nouvelle prise de conscience nationale. L'Association de la presse jurassienne fut souvent aux premières lignes et Alfred Ribeaud semble bien avoir joué un rôle déterminant : président de l'Association, député au Grand Conseil de Berne, juriste de renom, il jouissait d'un prestige certain.

Le 24 avril 1917, il fit à Genève une conférence dont le retentissement fut considérable⁴. Ne parlait-il pas du « Casier judiciaire de l'Ours » ? Il tint encore sa conférence à Porrentruy le 26 mai 1917.

La première réunion autonomiste eut lieu à Bienne le 2 septembre et un Comité séparatiste du Jura fut créé.

C'était une réunion de notables de toutes les régions du Jura. Lors du banquet de l'Assemblée générale de l'Emulation à Delémont, le 27 septembre, c'est Louis Viatte, un autre avocat, qui fit un discours mémorable⁵. Il provoqua des réactions assez importantes, « de nombreux remous et l'orateur se fait réprimander séance tenante », nous dit L. Montavon (p. 78).

En mars et avril 1918, Henri Joliat prit le relais. Il publia dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* un article intitulé « Pour un canton du Jura », qui fut repris à la fin de l'année au chapitre VII de son important ouvrage, le plus volumineux du camp séparatiste, *Le Jura bernois. Ce qu'il fut et ce qu'il pourrait être*.

Dans la brochure publiée par le Comité séparatiste du Jura en 1919, *Nous voulons l'autonomie ! Pour un canton du Jura*, le nom d'Henri Joliat apparaît également. Il est secrétaire de la commission exécutive, en même temps que le journaliste Ch. Neuhaus.

Qui est donc Henri Joliat ?

Originaire de Glovelier, né à Delémont en 1880, H. Joliat fit ses études dans cette ville et à Porrentruy. C'est à Berne, à Lausanne et à Vienne qu'il prépara ses diplômes de médecin, après quoi il vint s'installer à La Chaux-de-Fonds en tant qu'oto-rhino-laryngologue. En 1924, il fonda la section locale de l'Emulation, qu'il présida durant 26 ans.

Dès 1915, Joliat publie des études historiques dans les *Actes* et à ce jour il est encore le seul à avoir consacré une étude au château d'Erguël. Il fut en contact avec les historiens de son temps comme en témoigne sa volumineuse correspondance. Il collabora à maintes reprises avec les journaux jurassiens et fut même l'auteur d'une histoire romancée de Pierre Péquignat. Nous avons essayé d'établir la liste de ses publications que le lecteur trouvera ci-après.

L'Antéhistoire parue en 1933 fut son œuvre la plus importante. Joliat s'y montre historien, paléontologue et philosophe. L'indéfectible attachement qu'il manifesta à son Jura natal fut le fil conducteur de sa vie. Il prit, lui aussi, le bâton de pèlerin pour Genève.

Un petit compte rendu de *La Suisse* repris dans *Le Pays* du 28 avril 1919 est la seule mention jurassienne de cet événement. L. Montavon (op. cit.) n'y fait qu'une brève allusion dans son étude (p. 223). Et pour cause ! C'est la seule conférence dont on ne possède pas d'imprimé.

Le hasard a voulu qu'au décès de M. Joliat, ses archives personnelles soient remises à la section locale de l'Emulation en même temps que des

archives appartenant en propre à la section. En triant ces documents qui n'avaient plus été touchés depuis, nous avons mis la main sur une enveloppe portant ces mots : « Conférence Genève 1919 » et contenant le texte manuscrit de son discours.

La lecture s'en avéra difficile, parce que d'une écriture souvent peu lisible, mais passionnante. Nous avons alors pensé que la publication de ce texte éclairerait d'une autre lumière l'époque de ce premier mouvement séparatiste organisé, d'autant plus qu'il s'agit d'un de ses derniers actes publics.

Organisée par la « Société des patriotes jurassiens » de Genève, la conférence publique et gratuite du Dr Henri Joliat était placée sous les auspices de MM. Georges Fazy, professeur de droit public suisse, Gotret, député, de Rabours, conseiller national, et Willemin, député et maire de Plainpalais⁶. Elle eut lieu, tout comme celle d'Alfred Ribeaud en 1917, à la salle communale de Plainpalais, le vendredi 25 avril 1919 à 20 h. 30. Il est à noter qu'une autre conférence avait été organisée par la même société le 13 mars 1919 et avait vu M^e G. Bernard, avocat, parler « Pour le canton du Jura »⁷. Le Dr H. Joliat venait entretenir son auditoire de « La Question jurassienne » et répondait également au général français Maitrot qui, dans un article de *L'Echo de Paris* du 14 avril 1919, souhaitait « que l'Ajoie redevienne française »⁸ si l'on en croit le compte rendu de la conférence.

« Le Dr Joliat réfute avec beaucoup d'esprit les arguments des anti-séparatistes » peut-on lire et « termine par un hymne à la beauté de son pays et par l'affirmation de sa foi en la réalisation des vœux de tous les vrais patriotes jurassiens »⁹. Il fait également allusion aux principes wilsoniens du droit de libre disposition des peuples. « La jeune Jurassie aspire à jouer son rôle dans la Confédération. Elle demande à être le vingt-troisième canton de la Suisse. Elle veut y arriver par les voies légales¹⁰. »

Nous avons dit plus haut que le mouvement séparatiste de 1917-1919 était dirigé par des notables : des juristes, des journalistes, des enseignants, un médecin. C'est la raison probable de son échec au niveau populaire ; d'autre part, la tiédeur des partis à l'intérieur desquels on est divisé incite plus à la réserve qu'à l'enthousiasme. La propagande anti-séparatiste dans laquelle on trouve les noms de P. Calame, L. Mathez, L. Lièvre, P.-O. Bessire, Simonin, fut très active dès la création du mouvement.

Le Jura n'était pas préparé à cette lutte d'indépendance qui reprit dans les circonstances que l'on sait dès 1947. Les arguments du début du siècle sont utilisés 30 ans après pratiquement de la même manière. Fon-

damentalement, rien n'a changé dans les idées, alors que le ton est nouveau. Le Dr Joliat, qui participa aux derniers soubresauts de la première question jurassienne du siècle prit parti dans le même sens dès 1947. Il fut abonné au *Jura Libre* dès son début.

A son décès survenu en 1958, les notices nécrologiques ont toutes mis en évidence son patriotisme, son érudition, sa distinction, sa servabilité et son humour bien jurassien¹¹. La richesse du vocabulaire utilisé dans sa conférence de Genève est un témoignage de sa grande culture. Une partie de son texte est reprise de l'ouvrage qu'il avait publié en 1918. Malgré cela, nous pensons que la publication de ce manuscrit comble un vide dans l'histoire du début de ce siècle en même temps qu'elle rend hommage à un grand Jurassien souvent méconnu de ses compatriotes.

Marcel-S. Jacquat

Bibliographie

¹L. Montavon, 1971, *Le Pays et la question jurassienne durant la Première Guerre mondiale*. Fribourg. Ed. Universitaires.

²B. Girard, 1977, *Renaissance d'un Etat. De l'Evêché de Bâle au canton du Jura*. Porrentruy. Ed. Naïade.

³B. Prongué, 1978, *Le Jura de l'entre-deux-guerres*. Porrentruy. Société jurassienne d'Emulation.

⁴A. Ribeaud, 1917, *Introduction à l'Etude de la Question jurassienne*. Saignelégier. Al. Grimaître.

⁵L. Viatte, 1917, *Le Canton du Jura*.

⁶*Journal de Genève*, 22 avril 1919, p. 6.

⁷*Journal de Genève*, 12 mars 1919, p. 6.

⁸P.-O. Bessire, 1919, *La Question jurassienne*. Porrentruy. Impr. Libérale S.A., p. 116.

⁹*Tribune de Genève* du 27 avril 1919, p. 2.

¹⁰*La Suisse* du 26 avril 1919.

¹¹Notices nécrologiques: *L'Impartial* du 8 novembre 1958, p. 11; *L'Effort* du 8 novembre 1958; *Actes de la SJE*, Année 1958, p. 340-341.

Henri Joliat : conférence du 25 avril 1919

Mesdames, Messieurs,

Un grand merci pour votre obligeant accueil et les aimables paroles de mon bienveillant introducteur dont vous connaissez tous la brillante personnalité. Merci aussi aux hommes politiques éminents, tous dévoués à la défense de notre démocratie suisse, pour avoir bien voulu accepter de patronner cette conférence.

Ma gratitude se reporte également à cette courageuse Société des patriotes jurassiens de Genève qui consacre ses forces au bon combat pour l'autonomie jurassienne et qui me procure si gracieusement aujourd'hui l'occasion de lever en votre ville la bannière du canton du Jura.

Je salue avec joie son président, M^e Georges Bernard, et son président d'honneur, premier champion de ces revendications imprescriptibles, M. Léon Froidevaux, qui se grandit à nos yeux d'avoir souffert pour ses idées.

Celui qui vient ce soir plaider devant vous la cause du Jura est un pur Jurassien, vous avez pu vous en rendre compte déjà à son accent, à sa façon de rouler les R. Puisse ce roulement de R que vous allez entendre résonner en vous comme un roulement de tambour qui lance un appel à l'aide et à la solidarité romande.

Dans une lettre, M. le colonel Feyler également invité s'excuse aimablement de ne pouvoir assister à cette causerie, tout en nous assurant de sa vive sympathie pour notre mouvement.

Chers amis genevois,

Vous avez l'heur de vivre dans une cité qui est non seulement l'une des plus aimables qui soient au monde, mais aussi l'une des plus illustres, à cause de la part glorieuse qu'elle a prise dans le mouvement des idées pour l'émancipation des esprits et la fraternité universelle.

Genève, qui ne connaît ce nom dans l'Univers entier. Dans les temps médiévaux, déjà grande bourgade, ceinte de murailles sombres et dominée par la masse enfléchée de Saint-Pierre, entre les eaux bleues du lac et du Rhône, dans une situation sans pareille entre la Germanie et la Gaule, ville de négoce et de liberté, comme l'a écrit Rodolphe Rey, connue au loin pour ses foires et ses institutions libres : ces franchises de son évêque Adhémar Fabry qui nous apparaissent, a dit Virgile Rossel, comme la source la plus éloignée mais la plus profonde du Contrat Social, Genève, à cette époque déjà s'impose à l'attention des peuples.

Enthousiaste pour la Réforme, elle accueille alors, sur la fameuse rampe de son Hôtel de Ville, l'austère Jean Calvin qui va faire d'elle la Rome protestante, et la mener rudement, sous la verge d'une stricte discipline, religieuse et morale, à la propagande évangélique et aux idées parentes de libre examen, premiers germes de la Révolution française.

Puis dans ses murs voit le jour et s'imprègne de son esprit l'étonnant Rousseau dont la plume magicienne tracera de nouvelles directives à l'humanité.

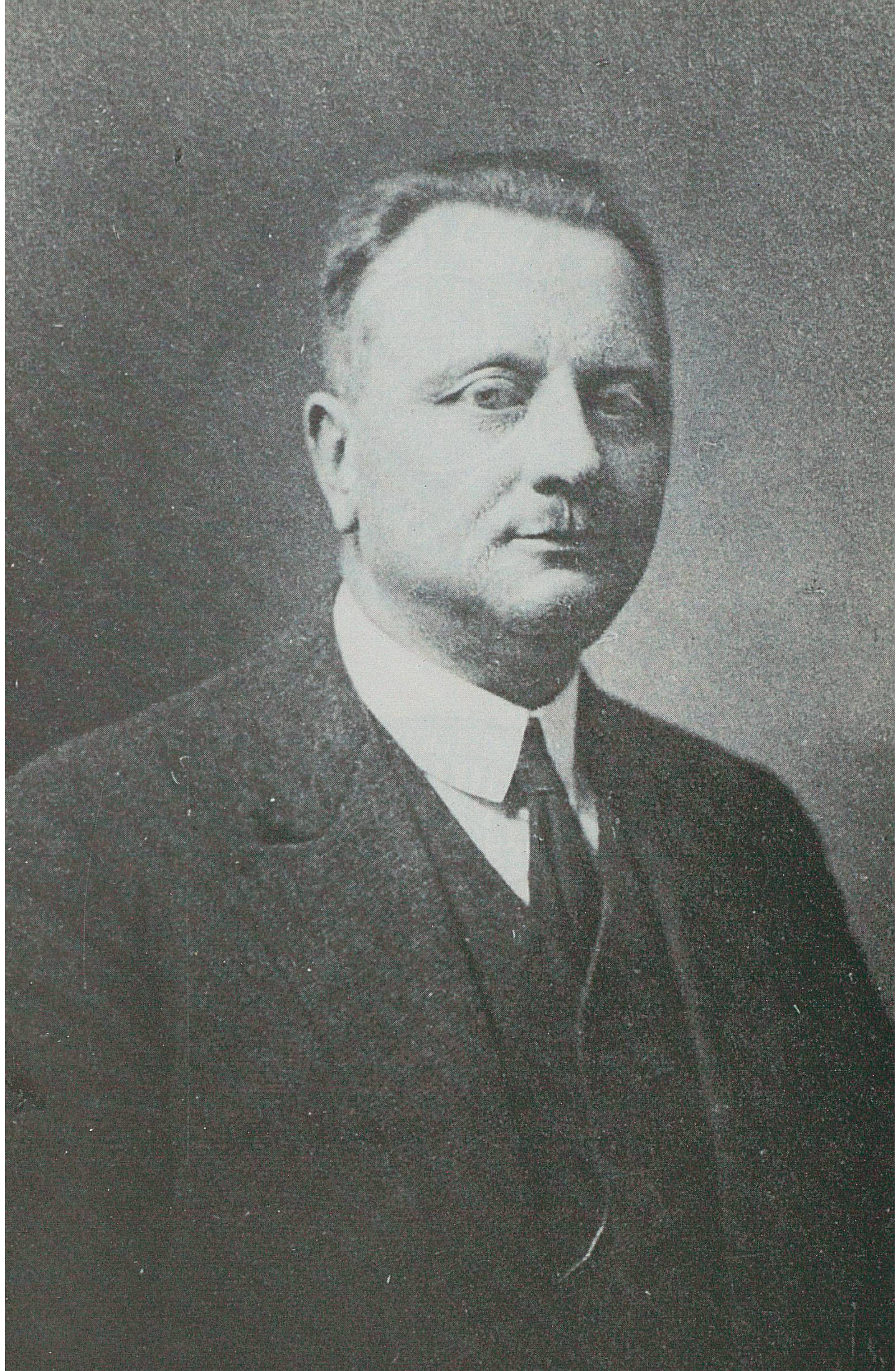
S'ensuit un siècle de rénovation sociale et de conquêtes scientifiques et Genève encore, par l'un de ses enfants, la noble figure d'Henry Dunant est la tête de cette grande œuvre fraternelle de la Croix-Rouge où les peuples pour la première fois se lient et s'entendent dans un but de concorde et de charité.

Et demain, peut-être, pour tout ce fier labeur humanitaire auquel des générations de vos citoyens se sont attelés à la remorque des grands hommes dont j'ai rappelé les noms, demain, votre cité méritera d'être choisie comme siège de la Ligue des nations, honneur sans précédent dans l'Histoire.

Mais il fut un temps — sous le Grand Napoléon — où la ville de Calvin et de Rousseau, risqua de perdre à jamais son indépendance politique. Cette autonomie consacrée par les siècles et, pour ainsi dire, inhérente aux mœurs de nos populations suisses, était si chère aux Genevois que malgré leurs toutes grandes sympathies pour la France et les avantages pour eux de demeurer français, ils saluèrent comme une délivrance la chute du régime napoléonien et leur retour à la petite Suisse fédérative.

Or, Mesdames et Messieurs, il existe, à l'autre extrémité du pays romand, — ou, pour employer le charmant néologisme que l'on tente de mettre à la mode, à l'autre extrémité de la Romanie, une région qui se trouve aujourd'hui dans une situation assez analogue à celle de Genève en 1814.

Le Jura bernois, terre modeste et de toute manière prétéritée, n'a



◀ *Henri Joliat à l'époque de sa conférence à Genève.*



Fig. 1 — Médaille de bronze frappée en 1919.

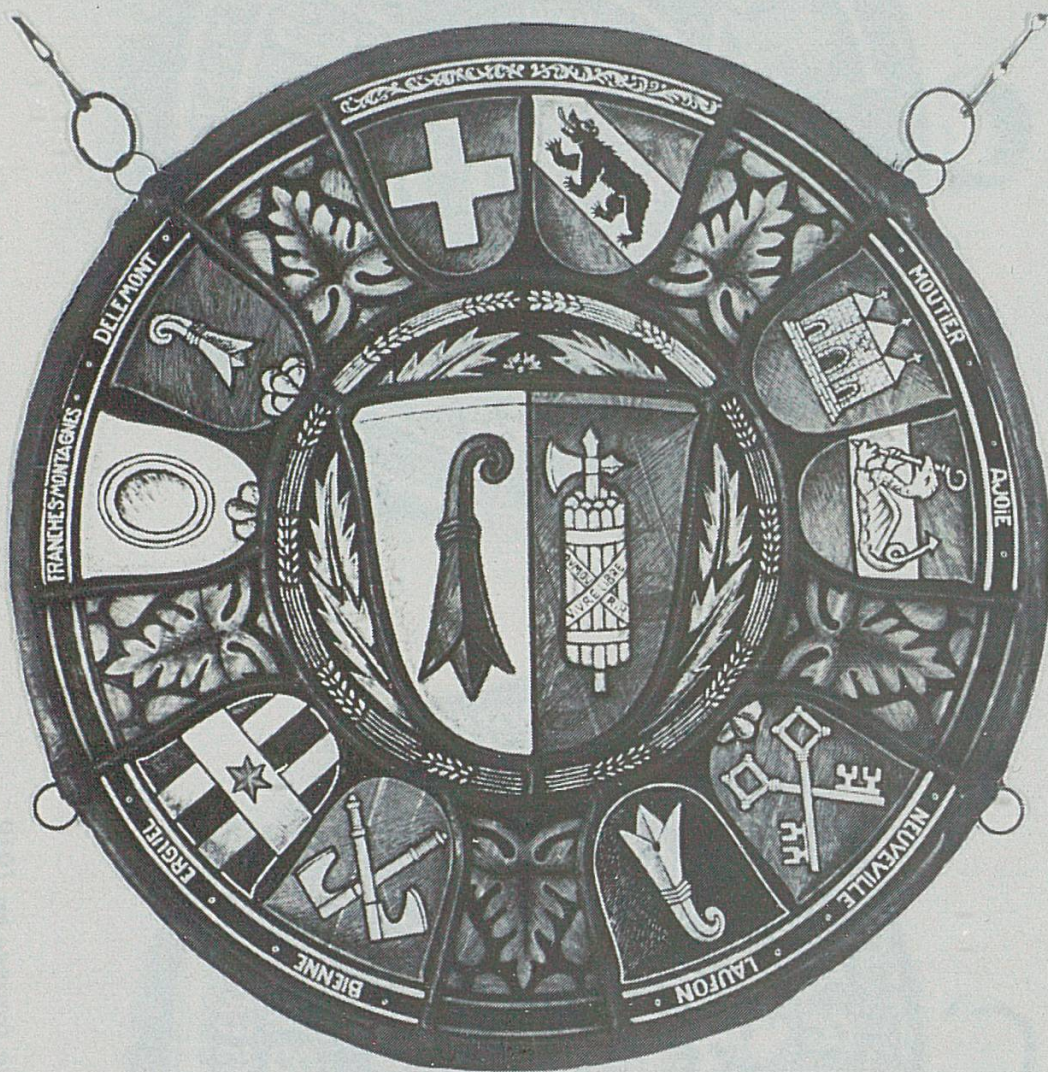


Fig. 2 — Le vitrail armorié du mouvement séparatiste de 1917-1919: une pièce rarissime. (Coll. Dr Chapuis, La Chaux-de-Fonds.)

rien de comparable à votre gloire et à votre renom. Mais, de même que Genève, tout en n'éprouvant que d'excellents sentiments pour la France, n'a pas voulu demeurer française, de même le Jura, réuni par les diplomates au canton de Berne, voici cent ans, sans avoir aucune animosité contre le Pays de l'Ours, souhaite cependant s'en séparer et vivre sa vie propre, conformément à ses droits historiques et aux idées fédéralistes, essence même et pierre angulaire de notre Confédération suisse.

Mais pourquoi distinguer ce pays jurassien des terres environnantes ? Pourquoi n'est-il pas neuchâtelois, soleurois, bâlois, alsacien, franc-comtois et surtout pas bernois ?

Tout simplement parce qu'il possède une histoire particulière, parce que depuis l'an 1000 — et c'est assez loin dans l'obscur passé, n'est-il pas vrai ? — ce fut une juridiction spéciale possédant son gouvernement propre et ses institutions à elle, tout comme l'étaient déjà nos cantons suisses.

De cette histoire, il suffira pour bien nous faire comprendre, de marquer les étapes principales.

La première, englobant les dix premiers siècles de notre ère et quelques-uns auparavant, est l'*étape rauracienne*, où le pays subit de nombreux avatars, passant successivement du paganisme au christianisme et en possession des Celtes, des Romains, des Burgondes et des Francs. A la lisière de son sol montagneux s'arrêtèrent la culture et la langue allemande, la contrée se peuple réellement et naquit à la civilisation.

La deuxième étape est l'*étape bâloise* de cinq siècles de durée et s'étendant de l'an 1000 à la Réformation. Par donation ou conquête les évêques de Bâle acquièrent la puissance temporelle sur les vallées rauraciennes qui constituent à peu près la moitié de leur curieux état épiscopo-féodal. Durant ces deux périodes, rauracienne et bâloise, les destinées du pays sont parallèles à celles de la ville de Bâle. Mais voici venir l'heure où cette cité se libérera du joug épiscopal en passant au protestantisme.

C'est la troisième étape, l'*étape bruntrutaine*, qui comprend les trois siècles, XVI^e, XVII^e et XVIII^e, allant de la Réforme à la Révolution française. Les évêques, chassés de Bâle, s'installent au château de Porrentruy et parviennent à conserver leur évêché qui menaçait de se disloquer dans les convulsions des querelles religieuses.

Ce pouvoir temporel est toutefois précaire, parce que la moitié de leur état leur échappe au point de vue spirituel. Un compétiteur puissant, Berne, intervient fréquemment dans les affaires de la principauté de Porrentruy. Si Bâle, satisfaite de ne plus subir ses anciens évêques, se

désintéresse de l'évêché qui porte toujours son nom, la ville et république de Berne, en revanche, s'est fait la protectrice des Seigneuries du Jura sud qui ont embrassé, grâce à son appui, la religion évangélique. A cette combourgeoisie de leurs sujets protestants les évêques ont répondu par une alliance avec les sept cantons catholiques. Ainsi l'évêché de Bâle, malgré sa relevance de l'empire d'Allemagne, se range surtout, dans la Confédération des treize cantons, au titre d'allié. Depuis le XV^e siècle, du reste, les gens de l'évêché ne combattirent plus, sous leurs bannières propres, qu'aux côtés des guerriers suisses.

En dépit de ses diversités de nationalité, de religion et de langue (Bienne, Laufon, Pfeffingue étant allemands et le reste français) la principauté de Porrentruy constituait un état autonome, petit si l'on veut, mais une entité quand même, fort analogue aux cantons suisses, n'était la forme autocratique du gouvernement, c'est-à-dire la présence à la tête de l'Etat d'un souverain, le prince-évêque.

La Révolution française en renversant cette souveraineté épiscopale, héritage des temps féodaux, allait rendre au pays le plus signalé des services.

C'est l'*étape française* de 1792 à 1814, très courte, féconde cependant par les transformations démocratiques et les institutions libérales introduites dans la région qui, pour ces motifs, garde à la France une chaleureuse amitié.

Et nous arrivons à l'*étape bernoise*, nous disons bien étape aussi, parce que notre conviction est qu'elle sera franchie un jour, cette étape et que ce jour, un beau jour, lumineux et fier, verra, dans l'enthousiasme et la concorde, la formation d'un canton du Jura, dernier fleuron de la couronne helvétique.

A ce régime bernois, il nous faudra revenir tantôt, puisque la question à traiter ce soir est l'opportunité pour le peuple jurassien de lui faire sa plus belle révérence, avant d'en prendre congé.

Mais auparavant, Mesdames et Messieurs, comme complément nécessaire à ce court résumé d'histoire, je voudrais faire ressortir que le Jura ne fut jamais une Béotie, qu'il eut une vie intellectuelle, modeste certes, mais non contestable. Chaque fois que dans le cours des siècles se montre une floraison toute spéciale de belles-lettres ou de science, la Rauracie y participe dans la mesure de ses faibles moyens. A l'époque où brillent ces foyers de culture que furent les monastères, celui de Moutier-Grandval y tient une place des plus honorables. Au temps des trouvères, l'on peut citer les noms de Gérard de Pleujouse et de Simonin de Boncourt. Nous avons vu l'architecture féodale abondamment représentée dans la contrée.

Les lumières de l'humanisme révolutionnent presque la petite cité bruntrutaine, à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle. Deux maîtres d'école, Bernard de Clairefontaine, père de l'historien français, Pierre Matthieu et Jean Garvel font représenter à maintes reprises, devant la cour et le peuple, des pièces de leur cru et non sans quelque valeur littéraire. Le curé Basuel et le médecin Garnier publient des œuvres sur leurs arts respectifs. Au collège, les Jésuites cultivent et propagent avec zèle les humanités. De nombreuses personnalités des pays voisins sont formées par eux. Malheureusement cet amour si vif du grec et du latin leur fait oublier la langue du pays que les évêques, presque tous d'essence germanique, ne soutiennent pas non plus. Et ce début de littérature ajoulote que laissent entrevoir les pièces de Clairefontaine et de Garvel n'eut pas de lendemain.

Cent vingt ans après la diffusion de l'imprimerie, Porrentruy posséda la sienne, la vingtième en date de toute la Suisse. Fondée par le prince de Blarer et protégée par ses successeurs, elle ne laissa pas d'éditer, trois cents années durant, de nombreux ouvrages, surtout liturgiques et classiques. C'est de ses presses que sortit, en 1658, la première histoire de l'Evêché, la *Basilea sacra* écrite en latin par le jésuite Sudan. De cette époque à la Révolution, nous pourrions, au moins, citer une douzaine de noms d'auteurs, tant des contrées réformées que catholiques. Jean-Conrad de Reinach établit dans son château, vers 1716, une académie où se traitent toutes sortes de sujets littéraires et scientifiques ainsi que des conférences pour la population urbaine. Déplorons que les troubles de 1730 aient donné le coup de grâce à cette tentative intelligente. Plusieurs histoires manuscrites de l'Evêché et nombre de mémoires datent également de ce XVIII^e siècle. Les personnes possédant une bibliothèque ne sont pas rarissimes et les princes même s'efforcent de développer l'instruction du peuple en cherchant à améliorer : la science, l'honorabilité et la situation matérielle des maîtres d'école. Un voyageur note vers 1740, l'attrait des Ajoulots pour les chansons satiriques et comiques dont ils composaient sans cesse de nouvelles pièces. La société d'Emulation rassemble et publie actuellement ces vieux airs populaires du Jura qui paraissent devoir être très nombreux, en effet. Le même écrivain signale la prévôté de Moutier-Grandval comme fournie de bons livres. « On y lit, ajoute-t-il, le *Traité des fins de la prophétie*, par Scherloc, évêque de Bangor et le *Spectacle de la nature*. J'y ai vu un maréchal qui parlait d'acheter Bayle et Moreri. » En 1771, l'abbaye de Bellelay ouvre un pensionnat de jeunes gens qui compte bientôt parmi les meilleurs de la Suisse, au dire même d'un auteur défavorable au régime.

Le mouvement scientifique du XVIII^e siècle atteint aussi l'Evêché.

Son promoteur, peut-on dire, fut le modeste autant que savant médecin de La Ferrière, Abram Gagnebin, qui se fit connaître au loin dans les sciences naturelles, renouvelées par Linné. Aidé de son frère, physicien et inventeur distingué, il correspond avec de nombreux savants de l'époque et entretient des relations avec tout un groupe de concitoyens qui se passionnèrent à sa suite pour l'étude de la nature. Aussi des collections de fossiles, surtout jurassiques, et des herbiers de plantes régionales, récoltées par des médecins, des ecclésiastiques, voire des notaires, se trouvent alors en maintes localités du pays, sauf Porrentruy même qui paraît être demeuré réfractaire à ce renouveau. Le collège s'encroûtait dans la philosophie scolastique et les vers latins, signe incontestable de déchéance à l'aube de l'ère révolutionnaire.

Le XIX^e siècle marque pour l'ex-évêché de Bâle une recrudescence de vie scientifique et littéraire.

La faveur qu'avaient rencontrée dans le pays les sciences naturelles finit par atteindre, sous le régime bernois, le collège de Porrentruy, définitivement transformé, en 1834, en une école non confessionnelle. Un maître de cet établissement, Jules Thurmann, ensuite devenu directeur de la nouvelle école normale du Jura bernois, acquiert alors une réputation mondiale par ses publications botaniques et surtout géologiques. Cette notoriété scientifique vaut à la ville de Porrentruy l'honneur de voir la Société géologique de France, puis la Société helvétique des sciences naturelles, tenir chacune un de leurs congrès annuels dans ses modestes murs. La cité bruntrutaine était alors l'asile de plusieurs autres savants, dont l'égyptologue Parrat et l'historien Daguet. Elle se disait, avec un peu d'emphase peut-être, « l'Athènes du Jura ».

Un autre géologue, ami de Thurmann et enfant adoptif du Jura, Amand Gressly, s'illustra de même par la nouveauté et la hardiesse de ses hypothèses et aussi la bizarrerie de sa vie de Diogène, uniquement passionnée de science. Les noms de Greppin, puis parmi les vivants de Rollier et de Koby, nous montrent qu'aujourd'hui encore, le Jura n'a pas perdu la tradition de ces saines études. Dans la branche géodésique, signalons le colonel Buchwalder, savant et zélé collaborateur du général Dufour à la carte topographique de la Suisse.

Depuis 1850, le mouvement intellectuel du Jura bernois se reflète beaucoup dans une publication annuelle, les *Actes de la Société jurassienne d'Emulation*. Ce titre d'« Emulation » surprend un peu, à l'heure présente, où se multiplient, en Suisse, les associations de tout genre dont aucune ne prend un nom semblable et qui définissent toutes leur but dans une appellation plus précise. Mais c'est en imitation de nos voisins de France où plusieurs groupements de province se dénomment ainsi,

que les fondateurs, Thurmann et Stockmar (1847), choisirent ce nom pour la « confrérie » scientifique, littéraire, sociale et aussi régionaliste qu'ils voulaient établir entre Jurassiens, de religions, d'opinions et de penchants dissemblables. Leur rêve se réalisa et l'Emulation fut et demeure encore une fraternité où tous les membres communient dans un même idéal, l'amour de la petite patrie jurassienne.

Les travaux de l'Association, réunis en volumes annuels, au nombre d'une cinquantaine actuellement, en font foi. Des études originales de tous genres s'y coudoient, bien que les monographies sur l'histoire locale y soient prédominantes... Plusieurs articles auraient mérité d'être publiés dans les mémoires spéciaux des sociétés savantes. La période qui précéda le Kulturkampf bernois fut surtout florissante pour la société. Nombre de notoriétés romandes comptaient parmi ses honoraires : le général Dufour, le géologue Agassiz, l'historien Vuillemin, le philosophe Amiel, le naturaliste Carl Vogt et les poètes Albert Richard et Juste Olivier. Ces dernières années de même, un réveil se fait sentir dans son sein après un long stade de marasme. Aux sections de chaque district jurassien sont venues s'adjoindre celles de Bâle et de Berne ; le nombre des membres a passé de 194 en 1862 à 534 aujourd'hui.

Fait évidemment connexe, un essor tout particulier des études historiques, spécialement sur l'ancien évêché de Bâle, se fit sentir en même temps que grandissait la société d'Emulation. Les noms à citer seraient trop nombreux et nous nous contenterons de ceux qui sont connus au-delà des frontières jurassiennes. Les *Monuments de l'Evêché de Bâle*, répertoire d'archives et œuvre patiente de Trouillat, professeur à l'Ecole cantonale, sont une mine féconde de renseignements à laquelle ont déjà puisé maints historiens, locaux et étrangers. Quiquerez, le polygraphe, ingénieur, archéologue, géologue, agronome et homme politique, bombardait de monographies et d'articles les revues et journaux de la Suisse et de l'étranger, trouvant encore le temps d'écrire, en dehors de ses occupations variées, de nombreux ouvrages, imprimés et manuscrits. Le doyen Vautrey est surtout l'auteur d'une consciencieuse *Histoire des évêques de Bâle*, en 4 volumes in-8°, luxueusement éditée par la maison Benziger et favorablement accueillie dans les milieux ecclésiastiques de France et de Suisse. Enfin l'ouvrage du Dr Victor Gross, les *Protohelvètes*, fruit de ses recherches archéologiques passionnées sur les lacs de Bienne et de Neuchâtel, fera toujours autorité en préhistoire de l'âge du bronze, chez les lacustres.

Jusqu'à Virgile Rossel, le plus talentueux de tous, la littérature jurassienne eut de nombreux adeptes. A côté de Xavier Kohler, de Paul Gautier, d'autres encore, poètes ou prosateurs de mérite, il faut insister

sur Louis-Valentin Cuenin, ce « Béranger du Jura ». Ses chansons savoureuses, d'une causticité si fine, ont des trouvailles géniales. Sa chanson de « La Schlague », où il flagelle ce gouvernement réactionnaire de 1850 qui projette de rétablir les châtiments corporels en justice, est un vrai modèle du genre, à placer dans les anthologies.

Parlerons-nous des Jurassiens qui se distinguèrent au loin ? Oui, parce que les temps ne sont plus où il fallait s'expatrier presque sans idée de retour. Aux tempéraments d'élite, plus la terre qui les a vus naître semble modeste et dédaignée dans les lieux où les conduisit le sort, plus est passionné le souvenir qu'ils conservent d'elle. Ce sont là du moins les sentiments que nous nous plaisons à attribuer déjà à ce Nicolas de Béguelin, enfant de Courtelary, philosophe de renom au XVIII^e siècle, précepteur du roi Frédéric de Prusse et recteur de l'Académie de Berlin ; à Bénédicte-Alphonse Nicolet, de Saint-Imier, dont le talent pour la gravure fut apprécié à la cour de Louis XVI et sous l'Empire ; aux généraux Comman, de Courgenay, Voirol, de Tavannes et à plusieurs autres officiers supérieurs au service de la France ; à Koetschet-Effendi, à Samuel Gobat, évêque anglican de Jérusalem ; à Xavier Hornstein, archevêque catholique romain de Bucarest ; au chirurgien Girard, professeur à l'université de Genève ; à plusieurs autres, encore en vie, parmi lesquels nous ne citerons personne, de peur d'en oublier.

Il est juste de rappeler aussi le souvenir de quelques-uns de ces industriels d'autres cantons qui trouvèrent dans les contrées jurassiennes le milieu adéquat où leurs facultés créatrices purent se développer à l'aise : le Vaudois Francillon, fondateur de la fabrique d'horlogerie des Longines, le Neuchâtelois Sandoz, organisateur de la Tavannes-Watch et, faible hommage de votre serviteur à son aïeul maternel, le Soleurois Gerspacher, créateur des hauts fourneaux, devenus usines métallurgiques des Rondez et de Choindez.

L'horlogerie et l'industrie du fer ont pris dans le Jura un essor considérable dans le cours du XIX^e siècle. Près de la moitié du peuple s'occupe de la fabrication des montres dont la production totale forme presque les deux tiers de l'exportation suisse, en comptant le district de Bienne, où l'horlogerie est d'essence jurassienne. Si nous ajoutons qu'il existe, en outre, plusieurs autres fabriques de pâtes à papier, de papier, de cycles, etc., occupant des centaines d'ouvriers, l'on comprendra la transformation profonde de la vieille Rauracie. Dans l'évolution industrielle de la Suisse, elle ne peut certes se voir accusée d'être demeurée en retard.

Une statistique de 1905 fixe à 20 000 chevaux la force motrice utilisée dans le Jura, chiffre qui dépasse de plusieurs milliers ceux des autres

régions bernoises. Mais trois faits ont empêché jusqu'ici ce pays d'être estimé à sa juste valeur et d'avoir, dans la Confédération, l'influence à laquelle il a droit. Premièrement, le manque de grand centre, foyer de lumière, attirant les regards et forçant l'estime. Si Genève peut être qualifiée de capitale sans province, le Jura lui, est une province sans capitale. Deuxièmement, la violence de ses luttes religieuses et politiques qui ont pu faire dire à l'un des plus originaux, sinon le plus spirituel, de nos écrivains suisses, que « le Jurassien ne s'affirme qu'en s'opposant ». Troisièmement, sa dépendance de Berne, qui paralyse son action et annihile ses volontés, en les noyant dans celles d'un peuple plus nombreux et de mentalité différente².

Dites-moi, Mesdames et Messieurs, si dans toute cette vie intellectuelle, si dans ce mouvement industriel il y a quelque chose de commun avec Berne.

Mais poursuivons notre exposé historique.

En 1815, alors que sur les ruines de l'empire napoléonien s'édifiait une nouvelle Europe, une nouvelle Suisse voyait aussi le jour. La plupart des pays autrefois alliés ou sujets des treize cantons recevaient définitivement l'autonomie avec la dignité d'Etats, membres de la Confédération suisse. Toutes les grandes puissances reconnaissaient solennellement que les régions de Vaud, d'Argovie, du Tessin, du Valais, de Neuchâtel, de Genève constituaient des cantons séparés, admis à titre égal, dans le Corps helvétique.

Seul, parmi ces anciens pays alliés, l'évêché de Bâle n'était pas jugé digne de cet honneur. On l'incorporait au canton de Berne, sans même le consulter. Une population alors de soixante-dix mille âmes, en grande majorité de langue et de culture françaises était réunie à un peuple de langue et de culture allemande.

On pouvait alléguer trois raisons principales pour expliquer ce coup de force ; mais comme toutes les raisons qui cherchent à justifier la violence, elles sont toutes trois très mauvaises.

Si l'on veut soutenir premièrement que Berne avait besoin d'un dédommagement pour la perte de Vaud et d'Argovie, il est facile de répondre que ce n'était pas à notre Jura de payer pour les autres. La théorie des compensations territoriales qui assimile les peuples à du bétail que l'on peut échanger et vendre selon les nécessités est odieuse et va de pair avec la doctrine esclavagiste. Si l'on prétend, en second lieu que les relations séculaires entre le sud de l'Evêché et Berne — c'est-à-dire ces traités de combourgeoisie datant du XV^e siècle déjà, et la protection dont Berne avait couvert ses coreligionnaires jurassiens contre le prosélytisme de la cour catholique de Porrentruy, — si l'on prétend

disons-nous, que ces relations amicales et bienveillantes justifiaient la réunion du Jura-Sud à Berne, il est évident, en revanche, qu'en appliquant au Jura-Nord le même raisonnement, basé uniquement sur la situation religieuse, son adjonction à la France catholique pouvait se soutenir.

C'était alors le morcellement et une frontière brutale, une barrière de douane coupant en deux un petit peuple après huit siècles de vie commune et d'autonomie, aux côtés des vieux Suisses. Je laisse aux ignorants de notre histoire le toupet d'affirmer que la nationalité et la fraternité jurassiennes n'existaient pas sous les princes-évêques et que sa naissance est un fruit du régime libéral bernois. Rien de plus faux. Avant la Révolution les gens de l'Evêché, jouissant de l'autonomie, n'avaient pas à faire montre, à chaque instant, de leur patriotisme local. Mais s'il ne se traduisait pas en paroles ou en écrits, il était au fond des cœurs. Les traits abondent à ce sujet, mais c'est l'histoire détaillée de l'ancien évêché de Bâle qu'il faudrait faire pour l'établir et cela prendrait des heures. Ce sont les maladresses de Berne ainsi que la malheureuse décision du Congrès de Vienne qui ont exacerbé ce sentiment, chez tous les Juras-siens qui ont le cœur à la bonne place et conscience de leur dignité de citoyens, frustrés du droit d'être maîtres chez eux. La troisième mauvaise raison qu'il me reste à réfuter est un soufflet pour nous autres Jurassiens. Quoi, oser dire en justification de l'annexion bernoise que la diversité de religions et de langues empêcherait de nous entendre et que nous serions le plus divisé des petits peuples.

Pourtant cette diversité se rencontre dans d'autres cantons ainsi que dans la Confédération. Les annales du XIX^e siècle nous montrent qu'il est possible de les surmonter sous un régime démocratique et libéral.

De tout ce qui précède découle l'idée que les droits du Jura de former un canton sont légitimes. Mais cette séparation est-elle désirable? Que de fois n'ai-je pas entendu ce raisonnement-ci: Evidemment l'autonomie jurassienne serait une belle chose. Nous avons autant de droits que les autres régions de la Suisse, à la vie cantonale. Cependant, puisque nous sommes réunis à Berne maintenant et que nous faisons un ménage sortable, nous avons tout avantage à conserver le statu quo.

Ceci m'amène à discuter des avantages du fédéralisme pour le gouvernement des peuples. Je crois bien avoir devant moi un auditoire de fédéralistes comme nous le sommes presque tous en Suisse romande.

Pourtant il n'est pas inutile parfois d'essayer de raisonner ses sentiments, de s'astreindre à démontrer la justesse de ses convictions.

La nécessité du fédéralisme dans le gouvernement des peuples m'apparaît, toujours plus, comme une de ces grandes lois sociologiques dont la méconnaissance entraîne les pires catastrophes.

S'il y a dans cette enceinte des socialistes qui, on le sait, combattent généralement le fédéralisme comme une doctrine surannée et réactionnaire, je me permets ce soir de leur dire ceci. Prenez-y garde avant de vous opposer à ce qui résulte de la nature diverse des hommes. Vous triompherez peut-être du capitalisme mais, si, dans votre Internationale future, vous ne respectez pas les grandes et les petites patries, issues des efforts ancestraux, une clameur s'élèvera de toute la terre et vous serez balayés par le souffle des morts qui toujours dirigera les vivants, car ainsi le veut la grande loi de l'hérédité.

La Révolution française, en proclamant l'établissement de la liberté et de l'égalité, civile et politique parmi les hommes, avait aussi cru nécessaire d'admettre le principe de l'unité de régime social entre les diverses fractions de la France, comme devant contribuer, avant toute autre mesure, au maintien et au développement des nouvelles institutions. Les unitaires de la République helvétique, puis les radicaux centralisateurs suisses ont toujours soutenu les mêmes idées. Une phrase du landamman Bloesch cristallise cette opinion en la formule lapidaire suivante : « L'esprit de la constitution réclame l'unité, car l'unité est aussi l'égalité. »

Ce point de vue est aisément compréhensible, parce qu'au XIX^e siècle il constituait un principe de lutte contre l'extrême diversité, la cacophonie, la bizarrerie des gouvernements autocratiques, aristocratiques ou théocratiques d'autrefois. L'esprit classique qui, selon les vues si justes de Taine, fut une des causes de la révolution de 89, ne peut admettre dans la république des institutions et des lois différentes suivant les lieux, sans considérer la chose comme du désordre et de l'incurie. De plus, le système fédératif apparaît aux démocrates comme choquant le principe d'égalité, parce qu'il crée ou laisse subsister des privilèges en faveur de certaines régions et parce qu'il est aussi, à cause de la multiplicité des gouvernements locaux, un obstacle au succès rapide des réformes intéressant la patrie entière. Voyons si l'histoire du siècle dernier justifie cette doctrine.

Si l'union fait la force, l'unité crée la toute-puissance. Ainsi pensa Napoléon en organisant son empire. Et ses adversaires, qui prétendaient prendre en tout le contrepied de ses actions, tombèrent au Congrès de Vienne dans les mêmes errements. L'union factice et forcée de la Belgique et de la Hollande, celle de la Suède et de la Norvège n'ont pu que se rompre finalement. Sans parler du sort réservé à la Pologne et à l'Italie.

Les possessions espagnoles de l'Amérique du Sud, qui s'étaient unies pour conquérir l'indépendance, durent ensuite, malgré les efforts de plusieurs chefs, se scinder en un certain nombre d'Etats pour satisfaire la population de chaque contrée.

Avant la guerre, les nations les plus fortes, au point de vue économique, étaient bien certainement l'Angleterre avec ses colonies, les Etats-Unis et l'Allemagne, qui jouissent toutes trois du système fédératif.

Dans les heures troubles que nous traversons, les aspirations à l'autonomie sont au programme d'un grand nombre de nationalités opprimées. La Russie affranchie du joug tsariste et bolchéviste ne pourra former qu'une confédération d'Etats. L'Autriche-Hongrie s'est effondrée parce qu'elle n'a pas voulu appliquer strictement le principe fédéraliste. La question du *home rule* irlandais, le seul accroc que l'Angleterre fasse encore à la doctrine du *self-government*, chez les peuples majeurs, n'a jamais été plus brûlante. L'Espagne a son mouvement séparatiste en Catalogne et dans les pays basques. Jusqu'à l'empire ottoman qui voit se faire la scission entre Turcs et Arabes.

Ces temps derniers, c'est encore l'Islande qui réclame au Danemark son autonomie. Qui oserait nier que l'autonomie dont jouissent nos cantons, la faculté qu'ils ont d'émettre des vœux divergents, n'aient servi d'émonctoire à la crise qui poussa, durant cette guerre, Romands et Allemands vers des sympathies opposées ? Sans le fédéralisme, la Suisse aujourd'hui ne serait plus. Et la France, pays par excellence de la centralisation administrative, fruit malsain des régimes jacobin et napoléonien, commence à comprendre le tort économique et moral que lui a causé son indivisibilité. Le régionalisme y acquiert tous les jours de nouveaux adeptes.

Partout donc les événements contredisent les théories unitaires, séduisantes en principe seulement, mais inapplicables en fait. L'unitarisme satisfait peut-être l'argument d'égalité, mais heurte de front les idées de liberté. Voilà où gît l'erreur fondamentale de ses partisans. Les divers groupements humains, agglomérats de même race ou de même religion, ou de même langue, ou de traditions semblables, ou de situation géographique spéciale, divergent trop entre eux pour qu'il soit possible de les réunir dans un moule constitutionnel semblable, sans aboutir à l'arbitraire, à la persécution, à la tyrannie.

Nous n'entendons pas donner comme exemple le sort de certaines nations subjuguées, au nom de la raison d'Etat, par d'autres plus puissantes, comme la Pologne de nos jours encore, l'Italie et l'Irlande d'hier. Parlons plutôt de l'Alsace-Lorraine annexée à l'Allemagne. Elle jouissait d'une certaine autonomie, ayant une chambre particulière de

représentants. Le gouvernement impérial l'avait dotée, de l'aveu de tous, d'une législation modèle, d'une administration intègre, de nombreuses réformes et avantages pratiques. Et pourtant les deux provinces ne soupiraient qu'après la France bien-aimée, leur ancienne patrie, parce qu'elles ne voulaient pas être allemandes et qu'on les forçait à penser et à respirer à l'allemande. De cet unique obstacle naissaient les vexations des fonctionnaires, la résistance passive de la population, l'hostilité des uns envers les autres.

Les aspirations autonomistes s'appuient sur le principe des nationalités : ce droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes, hier solennellement proclamé par les grandes puissances démocratiques liguées contre les empires autocrates³.

Or le sentiment dominant chez l'homme conscient, avec l'amour de la liberté, est celui d'être maître chez lui. Et jamais ce postulat ne se réalisera mieux que par un gouvernement local dans chaque région distincte. Avec un pouvoir central, respecté et obéi, on réalise la vraie force, issue, non de la contrainte, mais de la libre volonté des citoyens : l'unité dans la diversité.

Est-ce que la province comptait encore, en France, avant la guerre ? Aujourd'hui, nécessairement se dessine la réaction contre cette centralisation aussi excessive qui faisait de la Ville Lumière non seulement le cœur, mais encore tous les autres organes du pays gaulois, réduit pour le reste à l'état de squelette. Le fonctionnement de cette lourde machine administrative ne s'est même pas montré, comme on le suppose à priori, économe des deniers de l'Etat.

Non, cette organisation politique suisse n'est pas seulement digne du moyen âge ; elle est celle des temps futurs. Celle de la Confédération des Etats de la terre, cette Société des nations préconisée par de nombreux esprits. Comme l'a dit le poète : La Suisse, dans l'histoire, aura le dernier mot !

Ces détails minuscules, ces affaires liliputiennes sont la vie opposée à la mort, parce qu'elles forcent les citoyens à songer non seulement à leur tâche quotidienne, mais au bien de tous, sans se fier uniquement pour cela à des mandataires lointains. C'est l'égoïsme dominé par l'altruisme ; c'est le triomphe de la solidarité. C'est l'existence de ces cités, antiques et médiévales, comme Athènes sous Périclès, Rome sous la République, Florence, Venise, Milan, durant le quattrocento, que l'histoire nous montre alors au pinacle de la gloire. Dans les temps modernes, Genève en est un nouvel exemple.

Dans les rêves d'autonomie que caressent les nations mineures, ce sont les impondérables et les idéaux qui prévalent toujours nous l'avons

dit et non les questions matérielles. L'exemple cité de l'Alsace-Lorraine le prouve ; et le Jura bernois ressent le même malaise. Comme les provinces autrefois annexées qu'il continue au midi, il n'a pas à se plaindre de sa situation matérielle. Mais la vieille Rauracie voudrait être maîtresse de ses destinées. Malgré ces analogies, nous convenons aisément que le sort actuel du Jura bernois n'est pas comparable à celui des terres alsaciennes et lorraines, sous le régime allemand.

Dans la façon dont il est traité, il y a toute la différence qui peut exister entre les modes gouvernementaux d'une autocratie et ceux d'une nation démocratique. Nous tenons à dire que c'est tout à l'honneur du peuple de l'ancien canton dont nous apprécions les qualités autant que les services rendus et les bons procédés actuels à l'égard des Jurassiens⁴. » Mais la jeune génération de la vieille Rauracie aspire à jouer seule, sans tutelle, son rôle dans la Confédération. Sous l'impulsion des idées wilsonniennes, le problème de l'autonomie jurassienne renaît avec plus d'acuité de ses cendres. La Rauracie réclame sa place au soleil fédéral ; elle demande à être le 23^e canton.

A la réalisation de cette tâche, les jeunes patriotes jurassiens veulent consacrer leurs efforts. Loin d'eux l'idée de vouloir fomenter des troubles ou de susciter une révolution. C'est par les voies légales et constitutionnelles qu'ils prétendent soumettre au peuple suisse leurs vœux si justes et si raisonnables. Les droits de pétition, d'initiative et de référendum, bases des libertés populaires, le leur permettent.

Cette séparation combien nécessaire peut-elle s'accomplir sans violence et sans troubles ? Cela dépend des Jurassiens eux-mêmes. S'ils témoignent à une presque unanimité leur volonté inébranlable d'obtenir l'autonomie, Berne devra s'incliner de bon ou de mauvais gré ! Les temps heureux sont advenus où les peuples, dominés par d'autres, peuvent faire entendre leurs revendications d'indépendance avec toutes les chances d'être écoutés. La Suisse entière ne comprendrait pas qu'on refusât au Jura le droit de disposer de lui-même, dans un large plébiscite, si ce vœu est appuyé d'une pétition de nombreux citoyens jurassiens.

La révision projetée de la Constitution fédérale permettra la reconnaissance légale du nouvel Etat.

Nous arriverions ainsi à l'heure solennelle de la constitution de notre canton, au moment critique où nous renvoient toujours les antiséparatistes pour nous administrer ce qu'ils considèrent comme la douche salutaire de notre enthousiasme d'inconscients.

« Oh ! la belle pétaudière que serait notre république jurassienne, disent-ils. D'abord, y voudrait-on Laufon et Bienne ? Ensuite rien que le

choix du chef-lieu susciterait de telles rivalités qu'une entente serait impossible. Puis les curés se sentant soutenus par un parti nombreux chercheraient tout de suite à rétablir leur domination sur l'Ecole et les consciences. Des lois réactionnaires seraient votées auxquelles les districts du Sud refuseraient de se soumettre. Votre pauvre canton n'atteindrait pas même les trois mois d'existence de la fameuse République rauracienne sous la Révolution. Une intervention des troupes fédérales serait nécessaire à bref délai, comme on l'a vu dans le Tessin ; et l'ordre serait à peine rétabli que l'Etat se débattrait dans des difficultés financières telles qu'il faudrait doubler ou tripler les impôts. Alors notre bon peuple regretterait le bon, le doux, l'économique régime bernois, comme Israël regrettait autrefois les oignons d'Egypte et tous de pleurer en épluchant les derniers qui leur restaient. »

J'espère, Mesdames et Messieurs, vous avoir assez bien tracé ce tableau, l'avoir suffisamment passé au noir.

Tous ces événements graves, ces malheurs dont on menace la patrie jurassienne, à peine devenue canton suisse, je ne les crois pas possibles. Tout simplement parce que notre peuple est déjà discipliné par un siècle de démocratie et parce qu'il a toujours témoigné d'un tempérament pondéré, également ennemi de la révolution et de la réaction.

Ces affaires litigieuses, il suffit de les soumettre au jugement du peuple souverain. En même temps qu'ils seront chargés d'élire leurs députés à la Constituante, les électeurs devraient avoir à décider quelle sera la localité où se tiendra l'assemblée, localité qui sera ainsi désignée comme chef-lieu.

Si dans le plébiscite préalable, Bienne et Laufon ont donné une majorité en faveur du canton du Jura, les autres districts ne peuvent faire aucune difficulté pour les recevoir parce que ces deux régions alémaniques ont autant de droits historiques à faire partie du nouvel Etat que la contrée romande.

Quant à la crainte de la réaction cléricale, c'est une chimère et un épouvantail. Toutes les votations attestent dans le Jura une majorité nettement progressiste.

Cette question politico-confessionnelle vient d'être exposée, un peu tendancieusement dans un article antiséparatiste du dernier numéro de la *Bibliothèque universelle*. L'auteur voit « dans le mouvement séparatiste le cléricalisme à l'œuvre dans l'une de ses plus audacieuses tentatives ».

Laissez-moi rire, Mesdames et Messieurs. Tous ceux qui connaissent un peu les opinions du Jura catholique savent que le parti conservateur dit maintenant parti démocratique est dans la question de la séparation

aussi divisé que les autres. Plusieurs de ses chefs n'ont aucune sympathie pour ce mouvement et le clergé catholique voit d'un assez mauvais œil qu'on lui propose la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Ne vous étonnez pas, Mesdames et Messieurs, que l'autonomie jurassienne ait des adversaires. L'esprit de routine, les passions religieuses, les intérêts de partis sont de tous les temps et de tous les pays.

Quand le major Davel voulut réaliser son beau rêve de l'indépendance du Pays de Vaud, ce furent des Vaudois qui le livrèrent aux oligarques de Berne. Quant aux partisans de l'autonomie jurassienne, ils se rencontrent dans tous les partis politiques et dans toutes les confessions, mais beaucoup ne peuvent pour certains motifs très respectables agir d'une façon militante. Si les séparatistes s'inféodaient à un parti politique, leur campagne serait vouée à l'insuccès et c'est précisément pour provoquer cet échec que leurs adversaires tiennent tant à les embrigader malgré eux.

Aux Jurassiens qui sont opposés à l'idée d'un nouveau canton par crainte de tomber dans « un césaropopisme » terme effrayant qu'on peut lire dans l'article de la *Bibliothèque universelle*, je me permettrai de leur proposer une solution favorable à leurs principes. Il y a un moyen pour les protestants du Jura d'être en majorité dans le nouveau canton. C'est d'obtenir l'adhésion de Bienne, en offrant à cette ville la situation de chef-lieu. Biennois et autres Jurassiens du Sud n'auront pas de peine à faire triompher cette solution puisqu'ils disposeront alors de la majorité des voix. « Cette ville de Bienne est aujourd'hui une preuve parlante de la vitalité et de la force d'expansion jurassienne. Pendant que les districts français résistaient vaillamment à la forte immigration d'éléments bernois, en assimilant la seconde génération déjà de ces immigrants, une partie de la population émigrant elle-même et implantait l'horlogerie à Bienne. Si bien que cette ville, complètement allemande encore au milieu du siècle dernier, a vu cette unanimité se réduire à une majorité de un cinquième ; c'est dire que dans quelques années, la moitié des habitants parlera français. Cette population romande est aussi jurassienne de cœur et la question se pose de savoir si, pour conquérir l'autre partie, le peuple du Jura ne devrait pas s'entendre et offrir à « la ville de l'avenir », comme on la surnomme, le rang de capitale du futur canton. Sur une population de 145 000 âmes, la majorité romande serait néanmoins des cinq sixièmes. Les éléments germaniques dispersés qui forment quand même le 20 % dans les districts welches accepteraient aussi plus aisément la séparation. Le Jura aurait enfin un centre et une capitale digne de ce nom. L'influence qu'il a perdue en 1815, par son

annexion à Berne, serait ainsi entièrement récupérée. Des compensations aux autres villes plus au nord viendraient atténuer les regrets⁵. »

A notre sentiment personnel, la solution avec Bienne serait à méditer, bien que la question jurassienne puisse très bien aussi se résoudre sans l'adhésion de cette ville et du district de Laufon.

Dans un canton du Jura uniquement constitué des six districts romands, il y aurait une petite majorité de catholiques, mais comme ceux-ci sont loin d'être tous des ultramontains, les progressistes seraient néanmoins les plus forts.

Arrivons ainsi à la question financière, qui domine toutes les autres à ce qu'on prétend. Une conception erronée des centralisateurs est de croire que l'unité de gouvernement doit produire des économies et permettre d'accomplir plus de réformes. Ils croient pouvoir assimiler les nations ou les cantons à des sociétés commerciales qui ont tout intérêt à fusionner pour simplifier leur réclame et diminuer leurs frais généraux.

On m'a tenu ce raisonnement. On m'a dit. Le canton du Jura serait un de ces petits cantons, aux faibles ressources, incapable de faire quelque chose de grand, obligé de recourir à la manne fédérale pour toutes les grandes entreprises publiques. Voyez les chemins de fer, si nous n'avions pas eu Berne et ses subventions les posséderions-nous seulement. Voyez l'Ecole et les sacrifices que l'Etat bernois s'est imposés pour elle.

Alors, Mesdames et Messieurs, nous abordons la question du portemonnaie, primordiale pour beaucoup de gens. L'argent, me disait un ami Bâlois « das macht nicht Glück, aber das isch schrecklich kommod ». Eh oui, si l'argent ne fait pas le bonheur, il est terriblement comode et pratique pour réaliser de belles choses. Personne ne songera à le contester. Le grand canton de Berne a plus de ressources et de crédit que n'en aurait un canton du Jura. Cela est évident. Seulement êtes-vous persuadés que l'abondance pécuniaire permette seule de faire aboutir de grands projets.

Il y a d'autres facteurs pour la réussite ; l'intelligence, l'activité et dans les Etats, la volonté et l'union de tous. Les chemins de fer du Jura doivent leur établissement : 1° à l'intelligence et à l'activité de deux de nos concitoyens surtout, Stockmar et Jolissaint ; 2° à la volonté et à l'union des Jurassiens qui ont donné les deux tiers du capital nécessaire ; 3° au canton de Berne qui a versé le troisième tiers. Dans un canton du Jura, ce dernier tiers aurait-il été impossible à obtenir des financiers ? Poser la question, c'est la résoudre.

Et l'Ecole. Nous avons comme voisins des cantons d'un chiffre de population assez semblable à celui du Jura : Soleure, Bâle, Neuchâtel.

Ont-ils fait moins de sacrifices que Berne. Dans le domaine scolaire sont-ils plus en retard que les Bernois ? J'en connais qui soutiennent le contraire.

Citez-moi dans le grand canton de Berne, aux finances soi-disant si abondantes, une réforme, une institution meilleure que dans les Etats voisins ? Oui, peut-être ? Il y a un bureau de statistique parfaitement à la hauteur qui produit des publications bien fournies et bien intéressantes. Les employés doivent y avoir du temps à perdre, du reste, puisque dans l'un des derniers fascicules sortis de ce bureau, on s'y livre à des considérations historiques, aboutissant à déplorer pour le canton, quoi, je vous le donne en mille... la perte de Vaud et d'Argovie. C'est *Le Démocrate* qui a raconté récemment cette histoire sous le titre vraiment bien choisi d'impérialisme bernois.

La vérité, dans cette question financière, la voici. Les Etats ayant de grandes ressources dépensent aussi plus largement. Toutefois ces augmentations de dépenses ne servent que pour une part minime aux améliorations utiles. La grande partie va rémunérer une foule de fonctionnaires dont je ne nie pas l'utilité. Dans une grande machine administrative il faut des bureaux et quelqu'un pour les peupler.

Regardez la France, Etat unifié par excellence, et qui doit être l'idéal de nos centralisateurs. C'est le pays du fonctionnarisme et nous entendons chaque jour l'écho des plaintes de Français eux-mêmes contre l'inertie de leur administration qui pourtant leur coûte les yeux de la tête.

Le Jura devenu canton aurait besoin de quelques fonctionnaires supérieurs de plus, conseillers d'Etat, juges d'appel, etc., mais qu'est-ce que cela, en comparaison du chiffre d'employés subalternes que nourrit le canton de Berne.

Une brochure éditée par le gouvernement bernois a vu le jour, exposant la situation financière du Jura vis-à-vis de l'ancien canton ; et tablant sur le déficit que révèlent ces chiffres, conclut au danger de la séparation.

Cette position financière du Jura n'est pas inextricable cependant. En regardant les choses bien en face, il faut reconnaître que la meilleure façon de la régler serait pour Jurassiens et Bernois de conserver en commun, pour un certain laps de temps, des institutions telles que Banque cantonale et Caisse hypothécaire, Hôpital de l'Isle, les asiles et les pénitenciers. Les cantons de Neuchâtel et de Genève envoient bien leurs détenus dans les pénitenciers bernois, en attendant que la Confédération construise un établissement de ce genre. Voilà le rôle du pouvoir fédéral, rôle méconnu en l'espèce : avoir des institutions communes dans les cas

où celles-ci seraient trop onéreuses pour chaque canton et non de chercher à empiéter à chaque instant sur les prérogatives cantonales.

L'utilisation momentanée d'un certain nombre d'institutions bernoises par le canton du Jura pourrait se faire d'autant plus facilement que les autonomistes n'entendent pas faire un divorce de violence avec Berne, mais une séparation à l'amiable. Cent ans de vie commune ont appris aux Jurassiens et aux Bernois à s'apprécier. Nous reconnaissons les services rendus et nous espérons que le jour de la séparation, le drapeau bernois flottera aux côtés de la bannière jurassienne, comme en automne dernier, le pavillon danois a salué celui de l'Islande devenue autonome, à la suite d'un accord fraternel.

Pour le partage équitable de l'actif et du passif de la fortune bernoise, nous avons préconisé un arbitrage fédéral. Cet arbitrage pourrait même s'étendre à d'autres questions qui diviseraient les Jurassiens.

Au point de vue budgétaire, l'opuscule antiséparatiste ne nous démontre qu'une seule chose : un canton du Jura possédant les mêmes ressources qu'actuellement aurait bouclé, ces dernières années avec un notable déficit, sort qui lui aurait été commun avec celui de la plupart des cantons.

Une augmentation des impôts serait nécessaire dans le nouvel Etat jurassien comme elle le sera dans le canton de Berne et partout. Mais un doute subsiste sur l'exactitude de tous les chiffres fournis par la brochure financière gouvernementale. Certaines erreurs y ont déjà été découvertes et sans doute d'autres encore viendront au jour prochainement.

On semble craindre que le Jura n'aura aucun crédit auprès du monde financier. Il y a beaucoup de cantons en Suisse d'une importance analogue à son territoire ou à sa population, qui sont toujours arrivés à nouer les deux bouts. N'est-ce pas la seule chose souhaitable, pour un Etat, petit ou grand, pour lequel il est immoral de faire des bénéfices. Je note même en passant, sans crainte d'être démenti, qu'il y a des cantons en Suisse où les impôts sont moins élevés que dans le canton de Berne qui est pourtant le plus grand de tous et où le crédit devrait être le plus puissant. Cela peut provenir d'une surabondance de fonctionnaires. Le fonctionnarisme utile comme toute chose à un degré modéré, est un mangeur d'argent, le vampire par excellence, dès qu'il s'enfle et veut tout absorber.

Glanons encore quelques arguments dans l'opuscule antiséparatiste. « En acceptant, dit-il, presque unanimement les Constitutions bernoises de 1831 et de 1836, les Jurassiens se sont exprimés dans un sens affirmatif sur la réunion de leur pays à la République de Berne. » Raisonner

ainsi, c'est commettre ce qu'on appelle une pétition de principe. A-t-on jamais, oui ou non, posé au peuple de l'ancien évêché de Bâle cette question : « Acceptez-vous la réunion de votre pays au canton de Berne ? » Jamais une telle votation n'a eu lieu.

En se rendant au scrutin en 1831 et en 1846, les Jurassiens ont accepté les institutions qu'on leur proposait, dans le cadre du régime bernois et rien de plus. Combien de fois n'est-on pas obligé de se rallier pour une raison ou l'autre à des mesures dont on conteste le principe même.

« Je ne vois, dès lors, pas très bien, peut-on lire dans la brochure, quels grands avantages retirerait le Jura d'avoir des conseillers d'Etat, des juges à la Cour suprême, des chefs de service pris exclusivement parmi les habitants des districts jurassiens plutôt que de les recruter parmi les habitants du Seeland, du Mittelland ou de l'Oberland puisque les uns et les autres ont la même mentalité politique. »

Vous entendez. Il paraît que nous avons la même mentalité politique que les Bernois. Admettons même que cela soit vrai ; mais à côté de la mentalité politique, il y a la mentalité toute simple dont l'influence est prépondérante aussi sur la politique. Il y a aussi la différence de langue qui peut créer bien des malentendus. Personne n'osera soutenir que mentalité et langage sont les mêmes chez les Jurassiens et les Bernois. Les dernières votations de ce mois d'avril viennent encore de le démontrer. Le *Bund* est forcé de reconnaître que le vote négatif du Jura est « en quelque mesure, conforme aux conceptions en cours dans la Suisse française ».

Citons encore la conclusion de la brochure : « En définitive, des raisons d'ordre matériel s'opposent à la séparation et quant aux motifs d'ordre sentimental, ils se contrebalancent plus ou moins, suivant la prépondérance que chacun est enclin à donner au sentiment de l'indépendance ou à celui de la reconnaissance et de l'attachement traditionnel. »

Nous venons de voir que les raisons d'ordre matériel sont loin d'être un obstacle insurmontable. Les Jurassiens jugeront, si dans une question vitale pour leur pays, ils doivent faire passer le sentiment de reconnaissance avant celui de l'indépendance. Devons-nous de la reconnaissance à Berne, du reste, parce qu'elle nous a traités avec équité ? C'était son devoir et son intérêt de le faire. L'a-t-elle même toujours exactement rempli ce devoir ? La preuve du contraire ce sont les nombreux griefs que nous pouvons alléguer contre elle. Nous ne le ferons pas, parce que nous n'entendons pas mener une campagne de récriminations, mais une

campagne de justice. Nous donnerons en conséquence d'autant plus librement cours à nos sentiments d'indépendance que notre reconnaissance pour Berne est sujette à caution...

Oui, nous voulons l'indépendance cantonale, l'autonomie, parce que nous l'aimons ce pays jurassien dans ses beautés et ses disgrâces et parce que, comme tout ce qu'on aime avec passion, on le veut à soi et pour soi.

Et comment ne pas l'aimer cette petite patrie rauracienne, si douce à nos cœurs, si chère à nos yeux.

A l'orée du plateau suisse, la nappe d'azur du lac de Bienne s'irise de reflets opalins dans le creux de ses vagues et dessine ses rives en un modeste bassin, pareil à une larme géante tombée de l'œil d'un dieu et retenue là, entre la montagne et la plaine, sans s'évaporer jamais. Au milieu gît, allongée et couronnée d'un massif arborescent, l'île Saint-Pierre, retraite bénie de l'illustre Jean-Jacques et chantée des poètes pour la grâce et la solitude de ses bosquets.

La Neuveville perdue dans les vignes, au pied du Schlossberg, vrai « château de la montagne » caduc et mystérieux, campe au bord de ce lac aux vertes rives, médaillon de lapis serti d'émeraude. Bienne, plus massive, nimbée de la fumée des usines, retient du passé quelques rues à arcades et maisons à pignons, dans le cadre d'une cité moderne.

Au-delà, vers le nord, les vallées et les monts se suivent en ondulations pressées ; dans les gorges, aux obscurités de cavernes, s'engouffrent les cours d'eau, cascadants ; partout largement s'étendent pâturages et forêts de sapins ; à chaque pas, des fermes basses aux toits immenses et des villages qu'industrialisent des fabriques aux cent fenêtres. Voilà la Suze et son étroite vallée : Saint-Imier étageant ses maisons au pied des flancs à pic du Mont-Soleil, Sonceboz d'où la route monte à Pierre-Pertuis, curieux portail de rue où, dans l'antiquité, Rome a déjà mis son nom. C'est la Birse, maintenant, à la course saccadée, dépassant Tavannes tout à l'horlogerie et Moutier-Grandval en fièvre de croissance, pour s'unir à la Sorne devant Delémont, centre ferroviaire et vieille ville bourgeoise que révèlent au loin sa haute tour cassée et son long château blanc, dans cette large vallée, si lumineuse et si fraîche, aux flancs boisés de hêtres et de sapins. Laufon est aimable et Grellingue nom antique, mais Saint-Ursanne est certes le joyau de ce pays. Dans son cirque étroit de roches basanées et de vertes montagnes où le Doubs, flegmatique, promène ses eaux cristallines entre les saules de ses rives, la ville apparaît, toute menue, comme une tache de corail, au milieu des vergers, pressant ses maisons contre l'antique collégiale romane, flanquée de contreforts, de tours basses et d'un cloître.

De larges étendues cultivées et plates que séparent de longues collines forestières ; une seule rivière, l'Allaine, courant à travers la région, entre des rives basses, encaissées parfois de quelques rochers ; rien qu'un horizon barré, le sud, par la ligne onduleuse et sombre du Mont-Terrible ; un sol de plaine qui n'est pas encore la plaine, contrée qu'influence encore la montagne toute proche et qui ne se nivelle qu'à demi : c'est l'Ajoie, le vieux pays d'Ajoie, cette terre dont l'heureux nom éveille en soi-même une bienveillante et curieuse sympathie. Porrentruy, au centre, donne de ses rues intérieures et dans la masse pesante de son grand château sombre, cette émouvante impression d'une chose vétuste et surannée. Monuments d'une époque qu'on ne reverra plus, où l'on vivait tant bien que mal, sous la Crosse de Bâle.

Franches-Montagnes, Saignelégier, hauts plateaux, règne des tourbières, fangeuses et noires, et des immenses pâturages, au tapis verdoyant d'une herbe, grasse et courte, ponctuée des hautes tiges de gentianes et coupée de ces murs bas, en rocaille grisâtre, qui servent de clôture aux troupeaux sonnaillants. Chaudes nuances de l'automne, quelle magie de couleurs ne donnez-vous pas au spectacle de ces vieux « burgs » en ruine qui en maints endroits semblent alors émerger d'un paysage de rêve, moiré d'orange, d'or et d'indigo, bistrées de noirs et de verts sombres, chatoyant aux feux du soleil crépusculaire. Sur sa vertigineuse arête de roc dénudé, dominant le Doubs, l'antique château de Spiegelberg ne montre plus qu'un seul pan de mur, dressé au-dessus de l'abîme. Le donjon d'Erguel profile sa silhouette décharnée dans le haut du valon de Saint-Imier. Au nord de Delémont, le rustique sanctuaire du Vourbourg, sur son haut contrefort de calcaire cendré apparaît surplombé de sa tour en brèche, qui lentement s'effrite. Mais quel aspect fantastique et théâtral dans les ruines de Pfeffingen, vues de Grellingue, avec leur unique façade, ajourée de fenêtres, fissurée, croulante, pourtant encore debout sur leur crête lointaine de rochers noirs. De ces vestiges du passé, d'autres comme Milandre, Pleujouse, Angenstein sont encore sous toit tandis que Montvoie, Rondchâtel, Franquemont, Roche d'Or, Asuel, Loewenbourg et Blauenstein n'ont plus que quelques pierres ou soubassements en ruine, ultimes débris des altièrres demeures d'autrefois.

De l'émeraude des prairies au bronze olivâtre des sapinières, du céladon des froments et des seigles au sinople des arbres à feuilles caduques, du coloris glauque des mares et des rivières à la touche poracée des pâturages, toute cette polychromie, uniforme et fraîche, procède par estampe et gradation. Rien de heurté, rien de violent. Ni la rutilance des tropiques, ni l'ocre des déserts, ni même les chaudes colorations des étendues voisines.

Un seul contraste est marquant sur ce verdolement continu que les taches trop faibles des habitations n'arrivent pas à panacher et sur ces monts abaissés qui ne connaissent ni les neiges éternelles, ni les vastes sommités de pierre nue.

Par place, la chaîne se scinde et forme une cluse sinueuse et profonde où domine le clair-obscur des profondeurs et les tonalités sombres des parois rocheuses à la patine de bronze, de plomb et d'acier.

Immenses failles rocheuses, fendant la montagne jusqu'à sa base et mettant à nu de formidables strates, en couches superposées, si nettes et si variées de formes, que l'esprit y conçoit aussitôt les sédiments et les plissements, phénomènes primordiaux de la formation terrestre. Longs défilés, par places tellement rétrécis, que la lumière du jour s'y atténue et, ailleurs, plus élargis en de clairs vallons, aux pentes revêtues d'arbustes et de conifères. Étroits thalwegs où la rivière gronde et roule ses eaux mousseuses, sur des gradins rocailleux, tombe en cascade ou étale son lit en de larges vasques olivâtres. Sinueux couloirs, enfin, aux parois de pierre nue, lézardée, exfoliée, couleur de cendre ou couleur de suie, d'où font saillie d'énormes pilastres de rochers, anthropomorphes ou d'aspect fantasmagorique et vertigineux.

Tout se brouille et s'assombrit sous les brumes et les pluies hivernales, plus persistantes hélas que les journées d'or et de nacre où la neige, après des heures de tempête et de voltige, se repose enfin sur le sol et reflète au soleil sa surface scintillante des myriades de cristaux d'albâtre. En toute saison, sous les rayons solaires, cette panne ou smaragdine ou nacrée, donne au pays jurassien un charme intense pour tous ceux qui préfèrent, à l'orgie des couleurs, la nature modeste et mesurée.

Pour ce beau pays nous souhaitons ardemment de nouvelles destinées. L'indépendance, l'autonomie, être maître chez soi, tenir dans notre Suisse bien-aimée le même rang que les autres contrées, voilà l'idéal qui couve depuis longtemps au fond du cœur de tous les vrais Jurassiens et qui maintenant veut éclore au doux soleil du renouveau mondial dont la grande figure du Président Wilson est l'étendard merveilleux.

C'est le plus éminent de nos compatriotes, Virgile Rossel, qui nous y convie dans son touchant appel à l'âme jurassienne.

L'âme jurassienne

As-tu le droit d'avoir une âme,
Toi qui n'as plus même un drapeau ?
N'es-tu plus qu'un foyer sans flamme ?
As-tu mis ton rêve au tombeau ?

Connaîtras-tu ce bien suprême
De tout peuple petit ou grand,
O mon Jura, d'être toi-même,
Et d'avoir ta place et ton rang ?

Garderas-tu ta page blanche
Au livre sacré de l'espoir ?
Ou tes semaines sans dimanche
Ne seront-elles qu'un long soir ?

O dimanche de la patrie,
Ne seras-tu jamais fêté,
Jamais, dans ta maison fleurie
Comme nos champs un jour d'été ?

Hélas ! le bruit de nos disputes
A couvert ta voix, mon pays ;
Tes droits ont sombré dans nos luttes,
Avec tes intérêts trahis.

Ah ! les beaux songes téméraires
Que pour toi nous eussions formés,
Si nous avions été des frères
Et si nous t'avions mieux aimé !...

L'âme du Jura n'est point morte ;
Il suffit de la réveiller ;
Je l'entends frapper à la porte
De la ferme et de l'atelier.

Silence ! Écoutons : — Plus de haine
Entre tes enfants, mon Jura !
Salut à la saison prochaine,
Au printemps qui nous sourira !

Virgile Rossel

Un mot encore, Mesdames et Messieurs. Dans l'histoire jurassienne, il est un fait qui s'impose, par-dessus tout. Ce sont les attaches séculaires du Jura avec la nation helvétique. Les quelques années de son incorporation à la France, sous la Révolution, ne donnent à personne le droit de réclamer le retour à cet état de chose. Sinon ce raisonnement pourrait aussi s'appliquer à Genève, qui fut, à la même époque, dans une situation pareille.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je tiens à m'élever ici avec la dernière énergie contre les suggestions du général Maitrot, dans un article récent de l'*Echo de Paris*. Cet article qui préconise le retour du Jura pourrait causer en Suisse, chez nos Confédérés allemands surtout, la plus déplorable impression, en faisant douter du patriotisme des Jurassiens. Certes nous aimons la France, la douce France, la grande nation reine de l'idéalisme, tête de la civilisation. Nous admirons le peuple français, avec lequel nous nous sentons en communauté de race et de sentiments humanitaires. Nous nous inclinons bien bas devant la vaillance sans larme et la force morale dont il a fait preuve dans cette guerre montée pour l'anéantir. Nous avons combien souffert et tremblé pour lui, quand les hordes germaniques parurent, par deux fois, toutes proches du triomphe. L'angoisse figeait nos cœurs et la vie était sombre.

Pourtant si nous nous sentons les frères de nos amis de France, notre histoire, à nous, Jurassiens et Romands, nos mœurs politiques et précisément ce fédéralisme, inné en Romandie et méconnu outre-Jura, d'autres divergences encore ne font de nous que des frères de côté. L'on

peut dire que chez les Français et les Romands le père est commun ou bien que nous possédons un même patrimoine ethnique et linguistique, mais que la mère est différente. Leur mère est la France, la nôtre est la Suisse. Et l'on ne choisit pas sa mère. Dans l'article du général Maitrot, son correspondant fait état d'une adresse qu'en 1814 la municipalité de Porrentruy fit remettre au Gouvernement français pour demander que le pays restât agrégé à la France. Mais il oublie de dire que cette démarche souleva une tempête parmi les bourgeois de la ville qui réclamèrent la destitution de ce conseil, composé de fonctionnaires du régime napoléonien.

Monsieur le conseiller national Jobin m'écrit qu'on ne trouverait actuellement pas cent personnes en Ajoie pour demander le retour à la France.

Ce qui fait quelquefois suspecter le patriotisme des Jurassiens, c'est qu'ils paraissent un peuple annexé. Donnez-leur une patrie cantonale et personne n'osera plus leur dénier l'honneur d'être suisses.

Profondément suisses, de toutes les fibres de leur corps et presque jusqu'à la dernière goutte de leur sang, amoureux et enthousiastes de leur belle et noble patrie, les enfants du Jura ne veulent plus d'intermédiaires bernois entre eux et l'Helvétie, pour être encore plus proche d'elle et toujours mieux la servir.

Donnez à la Suisse romande un canton de plus. Un nouveau canton romand ne peut que contribuer à la stabilité de la Confédération helvétique en équilibrant mieux les forces germaniques et latines, en renforçant ces dernières, pour qu'elles deviennent enfin une forte minorité. La question jurassienne ainsi sera résolue dans l'intérêt bien compris de notre patrie suisse.

Notes

¹ *Le Jura bernois. Ce qu'il fut et ce qu'il pourrait être.* Lausanne. 1918, p. 75-77.

² *ib.* p. 89-93.

³ *ib.* p. 95-98.

⁴ *ib.* p. 100-101.

⁵ *ib.* p. 116-117.

Ecrits d'Henri Joliat

MÉDECINE

Contribution à la pathologie de l'œsophage. Thèse. Université de Lausanne. 22 p. 1907.

Une certaine association médicamenteuse dans le traitement de l'otite moyenne suppurée chronique. In : *Revue hebdomadaire de laryngologie, otologie et rhinologie.* Paris. O. Doin. 7 p. 1912.

Deux cas curieux de corps étrangers de l'oreille et du larynx. In : *Archives internationales de laryngologie, etc.* Paris. Vigot frères. 1913.

Exploration clinique du labyrinthe. Dernières acquisitions et vues d'ensemble. In : *Revue médicale de la Suisse romande.* Genève. 47 p. 1913.

Expertise médico-légale et particularités symptomatiques dans un cas de commotion labyrinthique. In : *Archives internationales de laryngologie, etc.* Paris. Vigot frères. N° 5, p. 472-481. 1923.

QUESTION JURASSIENNE

Pour un canton du Jura. In : *Bibliothèque universelle et revue suisse*, tome LXXXIX, N° 267, mars 1918, p. 373-385 et tome XC, N° 268, avril 1918, p. 48-62. Lausanne. Imprimeries réunies. Texte intégral repris dans la publication suivante.

Le Jura bernois. Ce qu'il fut et ce qu'il pourrait être. Lausanne. Impr. réunies. 125 p. 1918.

HISTOIRE

Histoire du Château d'Erguel. ASJE 1915, p. 30-74, ill.

Les prévarications d'un bailli d'Erguel au XVIII^e siècle. ASJE 1916, p. 76-95, ill.

Essais sur l'archéologie du Jura bernois : les Palafittes du lac de Bienne. ASJE 1918, p. 43-72, ill.

Essais sur l'archéologie du Jura bernois : La Pierre-Percée de Courgenay. ASJE 1926, p. 147-187, ill.

La Pierre-Percée de Courgenay, trad. de Tatarinoff : *Der Seelenstein von Courgenay* (Solothurner Wochenblatt, 31 mars et 14 avril 1929). Parution dans *Le Jura* du 27.09.1929 et 2.10.1929. Tiré à part : 14 p.

Les corps de métiers à Delémont et à Porrentruy. Les Corporations de l'Ancien Régime. Suite d'articles parus dans *Le Pays*, 14, 21 et 28 mars 1935, 4, 11 et 25 avril 1935.

Le Jura bernois préhistorique. ASJE 1934, p. 65-125, ill.

Essais sur l'archéologie et l'histoire du Jura bernois. Routes, sidérurgie et époque celtique. ASJE 1937, p. 41-69, ill.

Essais sur l'archéologie et l'histoire du Jura bernois. Les vestiges romains du Jura bernois. ASJE 1942, p. 129-181, ill.

Epoque des invasions et du peuplement du Jura bernois. ASJE 1947, p. 89-151, ill.

Les recherches archéologiques dans le Jura bernois au XIX^e siècle. In : *Intérêts du Jura*, 18, 1947, p. 1-16, 8 pl.

Documents sur la seigneurie d'Erguel. La question du règlement militaire et les griefs du pays en 1790. ASJE 1950, p. 67-106.

Documents sur la seigneurie d'Erguel. L'agitation dans le pays en 1790, 1791, 1792. ASJE 1951, p. 135-166.

Documents sur l'Erguel à l'époque de la Révolution française. ASJE 1953, p. 215-252, ill.

DIVERS

(Sous le pseudonyme de Henry Jol.) *La Fille de Péquignat. Histoire romancée des Troubles de l'Evêché de Bâle au XVIII^e siècle.* Saignelégier. Impr. Grimaître. 1929. 139 p.

L'Antéhistoire. Synthèse et critique du problème des Origines et de la théorie de l'Evolution. La Baconnière, Neuchâtel. 1933. 247 p.

En outre, collaboration suivie à la *Revue jurassienne*, supplément illustré bi-mensuel du *Franc-Montagnard*, dans les années vingt et trente.